

23.08.2017

Genève

Carouge se veut «ville équitable»

Mercredi 23 août 2017 Tadeusz Roth

Distinction pour les villes et les communes qui s'engagent en faveur du commerce équitable, le label Fair Trade Town est convoité par Carouge. Explications de Nicolas Walder, conseiller administratif de la ville, et Gaëlle Haeny, déléguée Agenda 21.



Nicolas Walder, conseiller administratif de la Ville de Carouge. JPDS

Fair Trade Town à Carouge, de quoi s'agit-il?

Nicolas Walder: C'est une campagne internationale qui fait appel aux villes de nombreux pays occidentaux pour promouvoir le commerce équitable. Concrètement, il s'agit d'encourager les commerces, les entreprises, les écoles et les citoyens à consommer ou vendre des produits qui ont ce label lorsqu'ils viennent nécessairement de loin, comme les ananas ou les mangues. Nous pensons que notre participation à la campagne Fair Trade Town peut constituer une incitation à œuvrer pour une consommation plus durable dans notre ville.

Où en êtes-vous et quand aurez-vous ce label?

NW: Pour l'instant les discussions sont en cours, mais nous l'espérons d'ici la fin de l'année. Carouge œuvre déjà en faveur du commerce équitable. Depuis 2008, nous sommes labellisés Cité de l'énergie, en tant que commune qui conduit une politique énergétique durable. Par ailleurs, notre ville est en tête du classement de Solidar, entité engagée en faveur de la solidarité, des conditions de travail décentes et de la justice sociale. La Ville de Carouge consacre en outre 1% de son budget à la solidarité internationale, principalement en faveur des pays en développement, ce qui est considérable au regard d'autres communes. Carouge pourrait devenir la première ville romande Fair Trade Town et ainsi donner l'exemple à d'autres communes engagées pour un monde plus juste.

Quels critères faut-il réunir?

Gaëlle Haeny: Nous avons réunis quelques représentants de commerces et d'entreprises en groupe de travail avec des réunions régulières. Il s'agit ensuite de garantir la présence régulière de produits équitables dans des commerces de détail, restaurants, entreprises et institutions communales. Ainsi, trois commerces et six restaurants doivent proposer au moins cinq produits équitables pour les premiers, trois pour les seconds. Les institutions et les entreprises – elles – doivent proposer trois produits de cette nature, pour leur propre consommation. La thématique du commerce équitable doit finalement être régulièrement mise à l'honneur dans des articles ou des événements. Si nous n'y sommes pas encore, ce projet trouve des échos positifs et nous sommes confiants pour la suite.